



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2023-127

Conseil municipal du 18 décembre 2023

Le Lundi Dix-Huit Décembre Deux Mil Vingt Trois à Dix Huit Heures Trente, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAIS, Sébastien PRODHOMME, Christine RAMIREZ, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Fabrice CERISIER, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Jean-Noël GRIFFISCH, Julie AUBRY, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Nicolas RAYMOND, Cécile BERNARDONI, Sarah ROUSSEAU et Camille FRESNEAU conseillers municipaux.

Absente : Carine MATHIEU

Excusé(e)s : Isabelle BOURSE, Nabil ZEROUAL et Katharina THOMAS.

Pouvoirs : Isabelle BOURSE pour Rémy ORHON, Nabil ZEROUAL pour Séverine LENOBLE ET Katharina THOMAS pour Myriam RIALET.

Ont été désignés secrétaires de séance : Mme Séverine LENOBLE et M. André-Jean VIEAU.

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 34
Date de la convocation : 12 décembre 2023
Date de la publication : 20 décembre 2023

2023-127 - FINANCES – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES – ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Rapporteur : Gilles RAMBAULT

Préalablement au vote du budget primitif 2024, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de 2023.

Afin d'assurer la continuité de service, l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales définit les conditions dans lesquelles les dépenses d'investissement peuvent être réalisées avant l'adoption du budget primitif :

- « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »,
- « l'autorisation [...] précise le montant et l'affectation des crédits »,
- « Les crédits correspondants [...] sont inscrits au budget lors de son adoption ».

Dans ce cadre, et au regard des engagements opérationnels à venir, il est nécessaire de prévoir les autorisations maximales, pour les affectations suivantes :

1/ au titre du budget principal :

DÉPENSES	Crédits ouverts* en 2023	Montant du 1/4 investissement	Montant de l'autorisation d'engagement avant le vote du BP 2024
Chap. 1100 - R_Equipements techniques	65 850,00 €	16 462,50 €	15 000,00 €
Chap. 1200 - R_Flotte véhicules et engins	373 255,00 €	93 313,75 €	90 000,00 €
Chap. 1300 - R_Equipements administratifs	194 650,00 €	48 662,50 €	40 000,00 €
Chap. 2100 - R_Equipements enfance	45 050,00 €	11 262,50 €	10 000,00 €
Chap. 3101 - P_Réhabilitation château	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €
Chap. 4100 - P_Infrastructures sportives	2 394 000,00 €	598 500,00 €	10 000,00 €
Chap. 4101 - P_Piste du pressoir rouge	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap. 4200 - R_Sports	42 150,00 €	10 537,50 €	10 000,00 €
Chap. 5500 - P_Budget participatif	8 100,00 €	2 025,00 €	2 000,00 €
Chap. 6000 - R_Rénovation des bâtiments et équipements	517 400,00 €	129 350,00 €	120 000,00 €
Chap. 6100 - R_Rénovation énergétique patrimoine	280 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €
Chap. 6101 - P_Réseau de chaleur	120 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Chap. 6200 - R_Accessibilité	418 250,00 €	104 562,50 €	100 000,00 €
Chap. 6300 - P_Regroupement CTM	226 000,00 €	56 500,00 €	50 000,00 €
Chap. 7003 - P_Secteur de la gare	100 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
Chap. 7004 - P_Secteur de la Gilarderie	70 000,00 €	17 500,00 €	15 000,00 €
Chap. 7100 - P_Opérations foncières et urbaines	385 000,00 €	96 250,00 €	300 000,00 €
Chap. 7200 - R_Cimetière	42 400,00 €	10 600,00 €	10 000,00 €
Chap. 7201 - P_Extension cimetière du Tertre	30 000,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
Chap. 8000 - R_Eclairage public	65 000,00 €	16 250,00 €	15 000,00 €
Chap. 8100 - R_Rénovation de la voirie	924 100,00 €	231 025,00 €	230 000,00 €
Chap. 8200 - P_Mobilités	60 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €
Chap. 8201 - P_Aménagement Bd Bad Bruckenau	870 000,00 €	217 500,00 €	5 000,00 €
Chap. 8300 - R_Environnement espaces verts	156 350,00 €	39 087,50 €	35 000,00 €
Chap. 8400 - P_Aménagements urbains	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap. 8401 - P_Vidéoprotection	5 000,00 €	1 250,00 €	0,00 €
Chap. 8500 - R_Eaux pluviales urbaines	15 000,00 €	3 750,00 €	3 000,00 €
Chap. 8501 - P_Eaux pluviales laiterie	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap. 8502 - P_SDAEP plan d'actions	70 000,00 €	17 500,00 €	15 000,00 €
Chap. 8503 - P_Renaturation CRBV	60 500,00 €	15 125,00 €	10 000,00 €
Chap. 9000 - P_Tourisme et patrimoine touristique	36 500,00 €	9 125,00 €	9 000,00 €
Chap. 27 - Autres immobilisations financières	150 000,00 €	37 500,00 €	37 500,00 €
TOTAL	7 724 555,00 €	1 931 138,75 €	1 334 000,00 €

* Hors restes à réaliser N-1

2/ au titre du budget annexe théâtre :

DÉPENSES	Crédits ouverts* en 2023 en € HT	Montant du 1/4 investissement en € HT	Montant de l'autorisation d'engagement avant le vote du BP 2024 en € HT
Chap. 20 - Immobilisations incorporelles	15 000,00 €	3 750,00 €	3 500,00 €
Chap. 21 - Immobilisations corporelles	135 993,89 €	33 998,47 €	30 000,00 €
Chap. 23 - Immobilisations en cours	5 000,00 €	1 250,00 €	1 000,00 €
TOTAL	155 993,89 €	38 998,47 €	34 500,00 €

* Hors restes à réaliser N-1

3/ au titre du budget annexe panneaux photovoltaïques :

DÉPENSES	Crédits ouverts* en 2023 en € HT	Montant du 1/4 investissement en € HT	Montant de l'autorisation d'engagement avant le vote du BP 2024 en € HT
Chap. 20 - Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Chap. 21 - Immobilisations corporelles	104 023,54 €	26 005,89 €	25 000,00 €
TOTAL	114 023,54 €	28 505,89 €	27 500,00 €

* Hors restes à réaliser N-1

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1612-1 ;

VU le Code des juridictions financières, et notamment son article L. 232-1 ;

VU la délibération n° 2023-017 du conseil municipal du 6 février 2023 approuvant le budget primitif de l'exercice 2023 ;

VU la délibération n° 2023-087 du conseil municipal du 25 septembre 2023 approuvant le budget supplémentaire de l'exercice 2023 ;

VU la délibération n° 2023-124 du conseil municipal du 18 décembre 2023 approuvant la décision modificative n° 1 du budget annexe théâtre et n° 2 du budget principal ;

CONSIDÉRANT l'approbation du budget primitif pour 2024 à intervenir en février 2024 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'engager et de réaliser certaines prestations avant le vote du budget primitif ;

Après avis de la commission finances, ressources humaines et tranquillité publique du 7 décembre 2023 ;

Il est proposé que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 34

Votants : 34

Abstentions : 0

Exprimés : 34

Pour : 34

Contre : 0

AUTORISE monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2024 du budget principal et des budgets annexes susmentionnés dans la limite des autorisations indiquées ci-dessus.

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON



Les secrétaires de séance,
André-Jean VIEAU



Séverine LENOBLE



Publication sur le site internet le :
Transmission au contrôle de légalité le :

20 DEC. 2023